

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-680

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre des actions de solidarité, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Commune de Saint Germain de Varreville	Acquisition d'un drapeau	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-681

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux animations locales, pour un montant total de 4 200 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association « Mange ta soupe ! »	4 ^{ème} édition de « Mange ta soupe ! » du 24 au 28 octobre 2012 à Carentan (50)	2 500 €
Office de Tourisme de Saint-Hilaire-du-Harcouët	30 ^{ème} édition du spectacle de la crèche vivante du 15 au 30 décembre 2012 à Saint-Hilaire-du-Harcouët (50)	1 700 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour la subvention accordée à l'Association « Mange ta soupe » » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-682

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, pour un montant total de 1 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des Naturalistes de l'Enseignement Agricole Public (A.N.E.A.P.)	44 ^{ème} congrès des associations de l'enseignement agricole public du 20 au 24 août 2012 au lycée public du Robillard à Saint-Pierre-sur-Dives (14)	500 €
Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Manche	Congrès national les 22 et 23 mars 2013 au Mont-Saint-Michel	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour la subvention accordée à l'Association des Naturalistes de l'Enseignement Agricole Public (A.N.E.A.P.) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-683

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 11 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association du Festival International du Cirque de Bayeux	5 ^{ème} édition du Festival International du Cirque de Bayeux du 18 au 24 mars 2013	5 000 €
Association 10Fusion	Organisation de concerts « les rockeurs ont du cœur » les 7 et 8 décembre 2012 à Equeurdreville (50)	1 000 €
Amis du Festival du Cinéma Russe à Honfleur	20 ^{ème} édition du Festival du Cinéma Russe à Honfleur du 20 au 25 novembre 2012	5 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour la subvention accordée à l'Association « Amis du Festival du Cinéma Russe à Honfleur » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-684

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'acquérir un terrain clos d'environ 1850 m², comprenant un bâtiment doublé et isolé d'environ 679 m² au sol, situé dans la zone artisanale de l'Intendance à Eterville, pour un montant de 370 000 € HT et hors frais ;

- de déposer sur le site Webenchères ou de sites appropriés l'ancien mobilier et les 11 lots de matériel de sonorisation/projection d'Arromanches 360 ou le cas échéant de faire don du mobilier et de mettre en destruction le matériel technique pour le cas où il n'y aurait pas de preneur ;

- de confier le matériel audio-vidéo de la Région défectueux ou obsolète (liste jointe en annexe) à la Société R'pur ;

- de sortir de l'inventaire physique et comptable de la Région les meubles portant les numéros d'inventaire : 004543, 004513, 004516 ainsi que les matériels audiovisuels remis à la société R'pur ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec ERDF, la convention de servitude relative aux travaux de modification du réseau électrique sur une parcelle propriété de la Région à Goustranville,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-685

sur le personnel de la Région : protection sociale des agents régionaux – mise en place de la convention pour la couverture du risque prévoyance

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional par délibération du 16 avril 2010 et du 20 septembre 2012.

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention de participation jointe en annexe, avec la mutuelle INTERIALE au titre du contrat de prévoyance soumis à adhésion individuelle et facultative des agents de la Région Basse-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-686

sur l'exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du budget 2012 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-687

sur l'aménagement du territoire : convention Etat-Région relative à la mise en place de GéoNormandie, la plateforme régionale d'échanges de données géographiques

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accepter la mise en place de la plateforme régionale d'échange de données géographiques GéoNormandie et ses modalités de fonctionnement dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et la Région ;
- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante jointe en annexe ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-688

sur l'aménagement du territoire : attribution de subvention

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPC-5UCPC : Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen Métropole 07/13 de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 1 395 000 € au titre des conventions territoriales selon le détail suivant :

- 1 380 000 € au titre des dossiers CP5U8202SI - convention de programmation de l'Agglomération cherbourgeoise,
- 15 000 € au titre des dossiers CP5U8301SI - convention de programmation du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe 1 ;

- de proroger d'un an le délai d'engagement :

- de l'opération d'extension et de restructuration de la maison de retraite "Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes" de Glos la Ferrière, pour laquelle une subvention de 100 000 € a été attribuée à la Communauté de communes du canton de la Ferté Fresnel par délibération de la Commission Permanente n° 10-602 du 22 octobre 2010,
- de l'opération d'aménagement des espaces de l'office de tourisme, de la salle d'exposition et de l'auditorium dans l'abbaye pour laquelle une subvention de 262 500 € a été attribuée à la commune de Saint Pierre sur Dives par délibération de la Commission Permanente n° 10-860 du 17 décembre 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière entre la Région et la Communauté d'agglomération de Caen la Mer, jointe en annexe 2, et à verser une avance de 50 % de la subvention de 4 800 000 € attribuée par délibération n° 12-343 pour l'extension et la restructuration du stade nautique de Caen,

- la convention financière entre la Région et l'Association « Je me souviens de la Normandie », jointe en annexe 3, et à verser la subvention de 25 000 € attribuée par délibération n° 11-406 du 24 juin 2011 pour l'accueil d'une délégation québécoise de la Région, au prorata des dépenses effectuées ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions, et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des conventions territoriales.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N° 12-689

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur l'environnement : parcs naturels régionaux – Parc Naturel Régional des
Marais du Cotentin et du Bessin**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Parcs Naturels Régionaux » un montant de 4 500 € au titre du dossier 12PNRF Parcs Naturels Régionaux – sous dossier Parc des Marais ;

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Parcs naturels régionaux » de 250 000 €, votée en 2012, un montant de 92 823,25 €, au titre du dossier 12NPNRIParcs naturels régionaux - sous-dossier Parc des Marais,

- sur l'AESUB « Parcs naturels régionaux » de 2 200 000 €, votée en 2012, un montant de 86 639 €, au titre du dossier 12NPNRF Parcs naturels régionaux - sous-dossier Parc des Marais ;

- d'attribuer :

sur le chapitre 907 du budget de la Région

- les subventions, dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 1, au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin,

- 1 626,25 € pour la réalisation d'un pré-parc à la commune de Picauville,

sur le chapitre 937 du budget de la Région

- les subventions, dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 2,

- 15 000 € pour l'accompagnement du PLU intercommunal à la Communauté de communes de Sainte Mère Eglise ;

- de modifier l'annexe 2 de la délibération de la Commission Permanente n° 12-347 du 29 juin 2012 comme suit :

- la participation de la Région pour l'opération « conduire des actions de promotion touristique » est de **16 100 € pour une dépense subventionnable de 16 100 €**(et non de 20 600 € comme indiqué précédemment) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention 2012 entre la Région Basse-Normandie et le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, jointe en annexe 3 pour le Fonds de Sauvegarde Terre-Chaume,

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-690

sur l'environnement : Parcs naturels régionaux – Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Parcs naturels régionaux » de 250 000 €, votée en 2012, un montant de 7 320 €, au titre du dossier 12NPNRI Parcs naturels régionaux - sous-dossier Parc Normandie-Maine ;

- d'attribuer, sur le chapitre 907 du budget de la Région, au Parc naturel régional Normandie-Maine, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe ;

- de modifier l'annexe à la délibération de la Commission Permanente n°11-751 du 25 novembre 2011 comme suit :

- la participation de la Région est de 8 000 € pour une dépense subventionnable **de 23 000 €** (et non 16 000 €) pour l'action « Assurer l'animation du site de la Maison du Parc en 2011 » (en fonctionnement),

- la participation de la Région est de 4 055 € pour une dépense subventionnable **de 8 110 €** (et non 16 700 €) sur l'action « Assurer l'animation du site de la Maison du Parc en 2011 » (en investissement) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-691

sur l'environnement : Parcs naturels régionaux – Parc Naturel Régional du Perche

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe à la délibération de la Commission Permanente n°10-390 du 25 juin 2010 comme suit :

- la participation de la Région est de 5 000 € pour une dépense subventionnable **de 5 000 €** (et non 6 500 €) pour la plantation de haies champêtres ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-692

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AECPER - 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » 4 336 743 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 848,58 €, au titre du dossier CP5N5220SF Stratégie biodiversité,

- sur l'APCER – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 4 151,42 €, au titre du dossier CP5N5220SI Stratégie biodiversité,

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 937 du budget de la Région

- 848,58 €, sur un montant total subventionnable de 23 069,38 €, au Groupe Ornithologique Normand (GONm) pour l'entretien de la RNR des Marais de la Taute en 2012,

- * sur le chapitre 907 du budget de la Région

- 4 151,42 €, sur un montant total subventionnable de 4 151,42 €, au Groupe Ornithologique Normand (GONm) pour l'entretien de la RNR des Marais de la Taute en 2012 ;

- de modifier la délibération de la Commission Permanente n°12-350 du 29 juin 2012 comme suit :

- la participation de la Région est de 18 117,50 € pour une dépense subventionnable **de 18 117,50 €**(et non de 36 235 €) ;

- de déroger à la règle de l'antériorité des subventions du Conseil Régional pour l'entretien de la RNR des Marais de la Taute en 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-693

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

→ sur l'APCPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 90 175,13 € au titre du dossier CP5N5210SI Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer pour les actions bassins versants ;

→ sur l'AESUB - 5NEAURI - « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 305 000 € votée en 2012 un montant de 51 059,54 € ventilé comme suit :

- 3 000 € au titre du dossier 12NEAUPOTF Eau potableAE,
- 48 059,54 € au titre du dossier 12NEAUBIO Eau Biodiversité Complément ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région :

▪ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER**

- 21 150,10 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Seine pour la réalisation de la première tranche du programme de restauration des affluents de la Seine dans le Calvados, pour un montant subventionnable de 105 750,50 €,
- 4 254,80 € au Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents pour la réalisation de la 4ème tranche du programme de travaux sur l'Orne, pour un montant subventionnable de 42 548 €,
- 10 710,18 € au Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour la réalisation d'une étude hydraulique en vue de la renaturation du Gorget, pour un montant subventionnable de 35 700,60 €,
- 33 000 € au Syndicat Intercommunal des Eaux Superficielles de la Dives des cantons de Saint Pierre sur Dives et Morteaux Couliboeuf pour la réalisation d'une étude visant à restaurer la continuité écologique de la Dives, pour un montant subventionnable de 300 000 €,
- 5 459,59 € à l'association syndicale des portes de flots du Pont de Saire pour la réalisation d'une étude visant à améliorer la continuité écologique des portes à flots du Pont de Saire, pour un montant subventionnable de 41 142,40 €,
- 15 600,46 € au Syndicat Intercommunal des bassins de la Pervenche et de l'Erine pour la réalisation d'un diagnostic hydromorphologique des cours d'eau des bassins amont de l'Huisne et de la Sarthe, pour un montant subventionnable de 123 000 € ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région :

▪ **au titre de la politique de l'eau hors CPER**

- 1 500 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour l'édition 2013 du « Guide de pêche dans l'Orne », pour un montant subventionnable de 5 000 €,
- 1 500 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour l'édition 2013 du « Guide de pêche dans le Calvados », pour un montant subventionnable de 5 000 €,

Diffusée le :

- 36 667 € à la CATER pour le fonctionnement 2013, pour un montant subventionnable de 368 000 €,
- 11 392,54 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe pour la révision du SAGE Huisne : état des lieux des milieux et des usages et diagnostic du bassin versant pour un montant subventionnable de 84 389,16 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- proposition du service technique de contrôle,
- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'émettre un avis favorable au projet de périmètre du SAGE de l'Aure proposé par le Préfet du Calvados (annexe 2) ;

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention 2012 entre la Région Basse-Normandie et la CATER, jointe en annexe 1 pour le fonctionnement 2013.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-694

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

→ sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 5 500 000 €, votée en 2012, un montant global de 100 513 € au titre du dossier 12NCLIMAT, ventilé comme suit :

- . 8 386 € pour les Economies d'énergie,
- . 92 127 € pour les Energies renouvelables,

→ sur l'AESUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 1 170 000 €, votée en 2012, un montant global de 10460 € au titre du dossier 12NCLIMAF, ventilé comme suit :

- . 10 460 € pour les Economies d'énergie ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907, du Budget de la Région

au titre du dossier « Economie d'énergie »

- 8 386,00 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 1 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiment,

au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 36 320 € à la Commune du Teilleul (50) pour l'installation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur au bois (subvention complémentaire aux études et maîtrise d'oeuvre), pour une dépense subventionnable de 108 965 €,
- 36 857 € à la SARL KIKO ENERGY à Croisilles (14) pour l'installation de capteurs solaires pour un séchoir en grange, pour une dépense subventionnable de 92 143 € HT,
- 1 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 2 pour une installation géothermale très basse énergie,
- 7 500 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 3 pour l'installation de panneaux photovoltaïques,
- 5 800 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 4 pour l'installation d'éoliennes individuelles,
- 4 650 €, à titre exceptionnel, aux 5 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 5 au titre du dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie »,

sur le chapitre 937 du Budget de la Région

au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 4 660 € à l'association EnviroBAT à CAEN (14), pour le programme d'actions 2012, pour une dépense subventionnable de 18 649,90 € TTC;
- 2 500 € au Centre d'Initiation aux Energies Renouvelables à AUNAY-SUR-ODON (14) pour les journées d'information « l'alimentation : comment être moins énergivore ? », pour une dépense subventionnable de 11 887 € TTC ;

Diffusée le :

- 3 300 € à l'Association GRAINE Basse-Normandie à Hérouville-Saint-Clair (14) pour l'annuaire numérique des acteurs et outils en Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) de Basse-Normandie, pour une dépense subventionnable de 12 070 € TTC ;
 - de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
 - d'autoriser le Président à signer :
- les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :
 - Commune du Teilleul (50) pour l'installation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur au bois (subvention complémentaire relative aux études et maîtrise d'œuvre),
 - SARL KIKO ENERGY pour l'installation de capteurs solaires pour un séchoir en grange,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-695

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB-5NEDUD « Agir pour un développement durable » de 593 000 € votée en 2012, un montant de 38 500 € ventilé comme suit :

- . 36 000 €, au titre du dossier 12NEDUCENF « Education au développement durable, sous-dossier « Education et formation » 12NEDUCATF,

- . 2 500 € au titre du dossier 12NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Communication et information » 12NEDUCOMF,

- sur l'APSUB-5NEDUD « Covoiturage » de 150 000 € votée en 2012, un montant de 15 000 € au titre du dossier 12NCOVOITI « Covoiturage » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 36 000 € au Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Basse-Normandie pour coordonner l'accompagnement de 10 organismes de formation professionnelle souhaitant engager des démarches de développement durable ;
- 2 500 € à l'association Mange ta soupe pour l'organisation de la 4^{ème} édition de « Mange ta soupe ! » du 24 au 28 octobre 2012 ;
- 6 000 € à l'association UFCV Délégation régionale de Caen pour l'animation du covoiturage sur les territoires du Pays d'Ouche et du Pays du Perche ornais ;

sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 15 000 € à la commune d'Avranches pour l'aménagement d'une aire de covoiturage de 28 places sur un montant subventionnable plafonné à 30 000 € ;

- de modifier la délibération de la Commission Permanente n° 11-416 en date du 24 juin 2011 en réduisant à **9 000 €** le montant de la subvention attribuée, sur le chapitre 937, à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon pour son projet « animateurs du covoiturage », et le montant subventionnable à 45 000 €, du fait de la réduction du territoire d'intervention au seul Bassin d'emploi d'Alençon ;

- de prendre en charge pour les personnes extérieures à la Région sollicitées pour intervenir lors des 5^{èmes} Assises régionales du développement durable (liste en annexe 2), les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement, directement liés à leur intervention lors de cet événement ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Basse-Normandie, conformément à l'annexe 1,

- la convention avec l'UFCV Délégation régionale de Caen relative à l'appel à projets « animateurs du covoiturage », conformément à l'annexe 3,

- l'avenant à la convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon relative à l'appel à projets « animateurs du covoiturage », conformément à l'annexe 4,

- l'avenant à la convention avec l'association ECO-MOBILE relative à l'appel à projets « animateurs du covoiturage », conformément à l'annexe 5,

- la convention relative à « Aménagement d'aires de covoiturage structurantes » avec la commune d'Avranches, selon le modèle de convention type approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 23 et 24 juin 2011,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-696

sur l'environnement : habitat solidaire et durable – 400 rénovations « BBC »

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 5 500 000 €, votée en 2012, un montant global de 30 000 € au titre du dossier 12NCLIMAT,

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région un montant total de subventions de 30 000 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour la rénovation globale BBC de leurs logements ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention type « *400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant/Propriétaire bailleur* » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 28 et 29 juin 2012 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* »,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-697

sur l'environnement : air et déchets dangereux

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB-5NCAIRDEC « Environnement Air et Déchets » de 40 000 €, votée en 2012, un montant de 15 000€ au titre du dossier 12NQUALAII ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du budget de la Région, une subvention de 15 000 € à l'association AirCOM pour le renouvellement du matériel de mesure dont la dépense subventionnable s'élève à 152 500 € ;

- d'acter que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- sur proposition du service technique de contrôle ;
- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-698

sur les transports ferroviaires : aménagement touristique de la voie ferrée Caen Flers

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 5QBFI « Infrastructures et Matériel » votée en 2012 pour 20 750 000 €, un montant de 63 140 € au titre du dossier 12QBFCF « Axe Caen Flers » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région une subvention de 63 140 € à Réseau Ferré de France pour les études d'avant projet en vue des travaux nécessaires à la circulation d'un train touristique entre Berjou et Cerisy Belle Etoile ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France, la convention correspondante jointe en annexe ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-699

sur les transports ferroviaires : avenant à la convention relative à l'organisation et au financement du Service Public de Transport Régional de Voyageurs – mise en œuvre de la transparence financière

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n° 36 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-700

sur les transports ferroviaires : accessibilité de la gare d'Alençon – passerelle sur le périmètre de la ville – phase travaux

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » votée en 2012 pour 3 270 000 €, un montant de 551 207,21 € au titre du dossier 12QBFGAR « Rénovation des gares », ventilé comme suit :

- 551 207,21 € pour l'accessibilité ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 « Transports » du Budget de la Région, une subvention de 551 207,21 € à Réseau Ferré de France afin de réaliser les travaux d'extension de la passerelle sur le périmètre Ville d'Alençon et de traitement esthétique de l'auvent RFF décomposée comme suit :

- 476 176,21 € pour l'extension de la passerelle sur périmètre ville,
- 75 031 € pour le traitement esthétique de l'auvent ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France, la Ville d'Alençon et la Région Pays de la Loire, la convention relative au financement des travaux pour la mise en accessibilité PMR et la création d'une passerelle mixte en gare d'Alençon, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-701

sur les transports ferroviaires : accessibilité de la gare de Mézidon – création d'une passerelle et réhaussement des quais phase projet

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » votée en 2012 pour 3 270 000 €, un montant de 308 387,25 € au titre du dossier 12QBFGAR « Rénovation des gares », ventilé comme suit :

- 308 387,25 € pour l'accessibilité ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 « Transports » du Budget de la Région, une subvention de 308 387,25 €, soit un taux d'intervention de 75 %, à Réseau Ferré de France, afin de réaliser les études concernant la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la gare de Mézidon ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France, la convention relative au financement de l'étude projet pour la mise en conformité PMR de la gare de Mézidon, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-702

sur les routes régionales : déviation de Bellengreville Vimont

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 5QBRR « Routes » votée en 2012 pour 2 200 000 €, un montant de 2 000 000 € au titre du dossier 12QBRREG « Infrastructures routières régionales » ;

Les versements feront l'objet d'un avenant annuel à la convention fixant en fonction de l'avancement des opérations, le montant et les modalités particulières ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention entre le Département du Calvados et la Région Basse-Normandie du 16 octobre 2006, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-703

sur la mer et le littoral : investissement nautique

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Port de plaisance » de 300 000 € votée en 2012, un montant de 23 993 € au titre du dossier 12MPLAISAI;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, les subventions suivantes, pour l'acquisition de matériel nautique :

- 4 050 € à l'Association Espace Voile de Bréhal,

- 7 910 € à la Société Nautique de Caen et du Calvados,

- 12 033 € à l'Association Club de Voile de Langrune sur Mer ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Espace Voile Bréhal, la convention jointe en annexe 1,

- avec l'Association Société Nautique de Caen et du Calvados, jointe en annexe 2,

- avec l'Association Club de Voile de Langrune, la convention jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-704

**sur le développement numérique du territoire : suivi des opérations d'accompagnement
d'aménagement numérique du territoire**

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'adopter :

- l'avenant modificatif pour le décalage de la subvention de fonctionnement de la zone du Croissant à Saint-Pair-sur-Mer porté par le Syndicat Mixte Manche Numérique,
- l'avenant modificatif pour le décalage de la subvention de fonctionnement de la zone de la Mare à Coutances porté par le Syndicat Mixte Manche Numérique,
- l'avenant modificatif pour le décalage de l'opération de raccordement en fibre optique des lycées et collèges de la Manche porté par le Syndicat Mixte Manche Numérique,
- l'avenant modificatif pour le décalage de la subvention de fonctionnement du Projet ETNA Innovation porté par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,
- l'avenant modificatif pour le décalage de la subvention d'investissement du projet de Mise en place d'un système d'information et de traitement documentaire à l'IMEC,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Mixte de Manche Numérique, les avenants correspondants joints en annexe,
- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, l'avenant à la convention conclue le 10 février 2012 joint en annexe,
- avec l'IMEC, l'avenant à la convention conclue le 14 mars 2012, joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-705

sur la rénovation urbaine : convention ANRU FLERS et CAEN

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB – 5UVRU Rénovation Urbaine de 4 500 000 € votée en 2012, un montant de 456 067 € au titre du dossier 12UANRUI – Rénovation Urbaine AP ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, au titre de la rénovation urbaine et dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires, un montant total de subventions de 456 067 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-706

sur la prévention et les solidarités : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A de 185 000 € voée en 2012 pour la prévention et la solidarité, un montant de 4 000 € au titre du dossier 12HPREVSAF « actions de prévention pour la santé AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget de la Région, un montant total de subventions de 4 000 € répartis conformément à l'amexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-707

sur l'éducation : amélioration des conditions de vie dans les lycées – les équipements et le fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

Au titre des équipements pédagogiques dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 13 subventions d'un montant total de 102 000 € sur le chapitre 902 pour les équipements pédagogiques ou premier équipement des lycées publics (annexe 1) ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 23 novembre 2012, le lycée Les Andaines à La Ferté-Macé devant réaliser l'achat de ses équipements rapidement ;
- d'autoriser le Président à signer le protocole sur la mise en place de l'expérimentation de la virtualisation dans 4 établissements (annexe 2) ;
- de modifier la délibération du 21 novembre 2008 accordant une subvention complémentaire de 20 000 € au lycée Marie Curie à Vire, pour la remise en état de la ventilation (hottes d'extraction) des laboratoires de sciences et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de cette somme, soit 5 652,24 €, pour participer au renouvellement du mobilier des salles de sciences ;

Au titre des équipements du service général dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 14 subventions d'un montant de 105 225,00 € sur le chapitre 902 pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 3) :
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 23 novembre 2012 :
 - le lycée Victor Grignard devant acquérir un souffleur de feuilles mortes rapidement,
 - le lycée La Roquette devant acquérir les vestiaires et les bancs rapidement,

Au titre des équipements pédagogiques et aménagement dans les établissements d'enseignement privé

- d'attribuer 3 subventions sur le chapitre 902 d'un montant total de 45 888.16 € pour les investissements pédagogiques et de mise en sécurité des Maisons Familiales Rurales (annexe 4);
- d'autoriser la Maison Familiale Rurale de Mortagne-au-Perche à bénéficier de l'enveloppe de secours, pour une subvention de mise en sécurité pour un montant de 27 565.63 € ;
- d'annuler la subvention d'un montant de 325 € attribuée à la MFR de Balleroy lors de la commission permanente du 16 mai 2008 pour de l'acquisition d'équipements pédagogiques, au regard de la prescription quadriennale ;

Diffusée le :

- de modifier la délibération n°11-773 du 25 novembre 2011 accordant une subvention de 7 677 € à la MFR de Blangy Le Château pour l'acquisition d'équipements pédagogiques et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de 959,16 € de la subvention pour l'acquisition de mobilier pour le CDI et l'achat de vidéoprojecteurs ;

Au titre de la Dotation Entretien et Réparations du Propriétaire

- d'attribuer 22 subventions d'un montant total de 301 530 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire (annexe 5) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 23 novembre 2012 :

- le lycée Le Robillard à Saint Pierre sur Dives devant effectuer le remplacement de 2 circulateurs de chaudière rapidement,
- le lycée Guibray à Falaise devant effectuer des travaux d'isolation du bâtiment internat et CDI rapidement,
- le lycée Louis Liard à Falaise devant effectuer des travaux d'isolation du bâtiment externat avec la création d'un cheminement et d'un éclairage rapidement,
- le lycée Louis Liard à Falaise devant effectuer des travaux de réparation d'une fuite de toit rapidement,
- le lycée Sivard de Beaulieu à Carentan devant mettre en place des déshumificateurs dans différentes salles de cours rapidement,
- le lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg Octeville devant effectuer des travaux de remplacement de la vase à expansion du chauffage rapidement,
- le lycée Pierre et Marie Curie à Saint Lô devant effectuer des travaux de réparation de la chaufferie du lycée rapidement,
- le lycée Le Verrier à Saint-Lô devant effectuer des travaux de réfection des sols PVC rapidement,
- le lycée agricole de la Baie du Mont Saint Michel à Saint Hilaire du Harcouët devant réaliser la rénovation de chambres de l'internat filles rapidement,
- le lycée La Roquelle à Coutances devant réaliser l'installation de la VMC dans les vestiaires élèves en urgence,
- le lycée Napoléon de L'Aigle devant réaliser des travaux de remplacement de la CTA de soufflage et de 4 aérothermes suite à un sinistre lié au dégel en février 2012, en urgence,
- le lycée Auguste Chevalier à Domfront devant réaliser l'installation de VMC dans 3 salles de cours et examen rapidement,
- le lycée Les Andaines à La Ferté Macé devant équiper le logement de fonction « la maison Lefèvre » d'une chaudière indépendante rapidement,
- le lycée Maréchal Leclerc à Alençon devant réaliser les travaux de ventilations dans les ateliers techniques rapidement,

- de modifier les délibérations suivantes :

- du 17 mai 2002 n°02-302 accordant une subvention de 4 573,00 € au lycée Marguerite de Navarre à Alençon pour l'acquisition d'une hotte pour le laboratoire de sciences physiques et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de cette subvention 69,82 € pour la mise en place des plans d'évacuation,
- du 16 mai 2003 n°03-312 accordant une subvention de 12 800€ au lycée Marguerite de Navarre à Alençon pour l'aménagement d'une nouvelle infirmerie dans le local accessible aux élèves handicapés et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de cette subvention 573,07 € pour la mise en place des plans d'évacuation,
- du 17 juin 2004 n°04-386 accordant une subvention de 9 230,00€ au lycée Marguerite de Navarre à Alençon pour l'acquisition d'un équipement EXAO pour l'enseignement des SVT et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de cette subvention 66,46 € pour la mise en place des plans d'évacuation,
- du 16 juin 2006 n°06-525 accordant une subvention de 2 000,00€ au lycée Marguerite de Navarre à Alençon pour l'acquisition de matériel spécifique pour option « cinéma audiovisuel » : caméscope et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de cette subvention 72,27€ pour la mise en place des plans d'évacuation,
- du 11 mai 2007 n°07-347 accordant une subvention de 6 232,00€ au lycée Marguerite de Navarre à Alençon pour l'acquisition de 8 spectrophotomètres pour les SVT et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de cette subvention 513,00 € pour la mise en place des plans d'évacuation,
- du 16 mai 2008 n°08-361 accordant une subvention de 6 700,00€ au lycée Marguerite de Navarre à Alençon pour l'acquisition de 9 microscopes et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de cette subvention 241,25€ pour la mise en place des plans d'évacuation,
- du 21 septembre 2007 n°07-590 accordant une subvention de 20 000,00€ au lycée Marguerite de Navarre à Alençon pour la mise aux normes de la sécurité incendie des chambres et d'autoriser le lycée à réaffecter la totalité de cette subvention 20 000,00€ pour le changement des stores bâtiment 3 et pour l'équipement des sanitaires,

- de déroger au principe d'antériorité la totalité de la réaffectation des 21 535,87€ accordée au lycée Marguerite de Navarre ;

- d'annuler la dotation entretien et réparation du propriétaire complémentaire votée à la commission permanente le 21 septembre 2012 pour 39 000,00€ au lycée Jean Rostand de Caen pour des travaux de remplacement des fenêtres du rdc du bâtiment B ;

Au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat,

- d'attribuer 7 subventions d'un montant total de 116 718 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires versées aux lycées publics au titre du fonctionnement des EPLE (annexe 6) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 23 novembre 2012, le lycée Arcisse de Caumont de Bayeux a dû procéder en urgence au remplacement de la boîte de vitesse d'un véhicule pédagogique ;

Diffusée le :

- de désaffecter sur l'AESUB Dotations de fonctionnement lycées de 29 705 400 €, votée pour 2012, un montant de 67 000 € au titre du dossier 12LDERPF Dotation Entretien et Réparations du propriétaire ;

- d'affecter sur l'AESUB Dotations de fonctionnement lycées de 29 705 400 €, votée pour 2012, un montant de 67 000 € au titre du dossier 12L DOTATIF Financement fonctionnement des établissements publics ;

- d'annuler la subvention d'un montant de 50 000 € attribuée au lycée agricole de Vire lors de la commission permanente du 21 septembre 2012 pour la ligne de trésorerie de l'établissement ;

Convention d'hébergement et autres conventions

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention d'hébergement de 6 élèves internes du Lycée professionnel privé CACHIN de Cherbourg au Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg,
 - la convention avec le Conseil Général de l'Orne pour la fourniture des repas des élèves demi-pensionnaires et commensaux du collège Jean Rostand d'Argentan par le Lycée Gabriel d'Argentan (annexe 7).

Gestion du patrimoine regional

- d'approuver :
 - dans le cadre des travaux d'aménagement de la desserte de la Côte Ouest – Coutances, Bréhal, secteur de Coutances, les conditions d'échange de parcelles pour l'EPLFPA de Coutances avec le Conseil Général moyennant le versement d'une soulte de 7 832,20 €, définies dans la promesse d'échange jointe en annexe 8. Les frais de l'acte notarié seront pris en charge par le Département de la Manche.
 - la désaffectation des parcelles AO 566, 567, 568 et 570 constituant le LP Jean Monnet à Mortagne-au-Perche, pour permettre à la Commune, propriétaire, de les affecter à son domaine public et ainsi régulariser la situation patrimoniale de ces biens immobiliers, la Région n'ayant pas utilité à les conserver dans le cadre du transfert de propriété qui sera engagé à la suite ;
 - la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et l'extension de la stabulation à l'EPLFPA « Les Champs de Tracy » à Vire, jointe en annexe 9 et d'autoriser le Président à signer ladite convention avec l'EPLFPA ;
 - le montant définitif de l'opération réalisée par la Communauté Urbaine de Cherbourg pour l'aménagement d'un quai de bus devant l'entrée de l'établissement du LEGT Jean-François Millet à Cherbourg-Octeville et d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 joint en annexe 10 ;

- d'autoriser :
 - le versement, sur appel de fonds trimestriel, au Conseil Général de la Manche d'un loyer correspondant aux investissements réalisés au LYP Robert de Mortain à Mortain dans le cadre du contrat de performance énergétique entre le Département et la société EDDAL EcoManche,

Fixation des tarifs du Service annexe d'Hébergement

- de modifier l'annexe à la délibération de l'Assemblée Plénière du 25 octobre 2012 afin de fixer à 1 351,13 € le tarif internat du lycée Guibray au lieu de 1 319,40 €,

- d'autoriser le Président à signer :
 - tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions,

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-708

sur l'éducation : fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer au titre du fonds commun du service hébergement, 9 subventions d'un montant de 96 550,00 € conformément au tableau figurant en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 23 novembre 2012 :

- le lycée Jean Rostand a dû procéder en urgence à l'achat de deux sauteuses multi cuissons afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,
- le lycée Mezeray a dû procéder en urgence à la réparation de la chambre froide afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,
- le lycée Victor Grignard a dû procéder en urgence à la réparation du lave-vaisselle afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-709

sur l'éducation : politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°12-605 de la Commission Permanente du 26 octobre 2012 afin d'annuler :

- la désaffectation sur l'AESUB « Politique Educative » de 2 369 870 € votée en 2012, d'un montant de 10 000 € au titre du dossier 12LBUDPARF « Budget Participatif »,
- l'affectation sur l'AESUB « Politique Educative » de 2 369 870 € votée en 2012, d'un montant de 10 000 € au titre du dossier 12LMOBLIF « Bourse de Mobilité »

- de modifier la délibération n°12-377 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 afin d'annuler 6 attributions de bourses de mobilité internationale, soit un montant total de 2 556 € pour les établissements ci-après :

Etablissements publics :

Le lycée « Augustin Fresnel » à Caen : 1 stage annulé, soit 426 €
Le lycée agricole de Coutances : 1 stage annulé, soit 426 €

Etablissements privés :

Le lycée « Ste Ursule » à Caen : 1 stage annulé, soit 426 €
La MFR « Les Routils » à Granville : 1 stage annulé, soit 426 €
La MFR Cerisy Belle Etoile : 1 stage annulé, soit 426 €
Le CFTA à la Ferté Macé : 1 stage annulé, soit 426 €

- de désaffecter sur l'AESUB « Politique Educative » de 2 369 870 € votée en 2012, un montant de 65 000 € au titre du dossier 12LFSRF « Fonds Social Régional ».

- d'affecter sur l'AESUB « Politique Educative » 2 369 870 € de votée en 2012 :

- 40 000 € au titre du dossier 12LMOBILIF « Bourse de Mobilité ».
- 25 000 € au titre du dossier 12LBUDPARF « Budget participatif ».

- d'attribuer sur le chapitre 932 :

- 6 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional, d'un montant total de 6 177,45 € conformément à l'annexe 1,
- 36 bourses de 950 € chacune pour 36 étudiants en BTS A bi-diplômant du lycée agricole de Saint-Lô Thère, soit un montant total de 34 200 €
- 2 subventions de fonctionnement d'un montant de 1 968 € au LYP Littré à AVRANCHES et de 14 800 € au LEGT Alain à ALENCON, au titre de la Mobilité Collective,
- 6 subventions de fonctionnement d'un montant total de 8 716 € au titre des équipements de protection individuelle et 1 subvention de fonctionnement de 267 € au titre des tenues professionnelles conformément à l'annexe 2.1,
- 2 subventions de fonctionnement d'un montant total de 4 074 € au titre des équipements de protection individuelle et 1 subvention de fonctionnement d'un montant de 1 585 € au titre des tenues professionnelles compte tenu d'effectifs supérieurs aux prévisions conformément à l'annexe 2.2,

Diffusée le :

- 5 subventions de fonctionnement d'un montant total de 21 004 €, au titre du budget participatif, ventilé comme suit :
 - 4 500 € au lycée Lehec à SAINT HILAIRE,
 - 4 500 € au lycée Sauxmarais à TOURLAVILLE,
 - 3 374 € au lycée Gabriel à ARGENTAN,
 - 1 500 € au lycée Guibray à FALAISE,
 - 7 130 € au lycée Maurois à DEAUVILLE. ;
 - 2 897 €, à titre exceptionnel, au titre du budget participatif au lycée d'enseignement général Le Verrier à Saint Lô et de déroger au principe d'antériorité ;
- d'acter la fourniture d'1 paire de chaussures supplémentaire pour les élèves en formation restauration ;
 - d'émettre un avis, dans le cadre du renouvellement triennal 2012 – 2015, sur le nom de la première personnalité qualifiée lorsque le conseil d'administration en comprend une seule et de désigner une personnalité qualifiée après nomination de la première par l'Inspecteur d'Académie lorsque le conseil d'administration en comprend deux, conformément au tableau joint (annexe 4).
 - d'autoriser le Président :
 - à émettre les titres de recettes relatifs au budget participatif 2010/2011 à l'encontre des EPLE listés dans le tableau joint en annexe 3.1 pour un montant total de 3 774.76 €, en annexe 3.2 pour un montant total de 637.50 €,
 - à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-710

sur l'éducation : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 871 000 €, votée pour 2012, un total de 61 000 €, au titre du dossier 12JPBP pour le financement du partenariat ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du partenariat :

- 4 000,00 € au GIP-FCIP
- 45 500,00 € à l'Institut Régional de l'Education Pour la Santé (IREPS),
- 2 250,00 € au lycée Professionnel Alexis de Tocqueville,
- 4 250,00 € au lycée Professionnel Les Sapins,
- 1 500,00 € au lycée Professionnel Flora Tristan,
- 1 750,00 € au lycée Victor Lépine,
- 1 750,00 € Lycée Professionnel Jean Mermoz

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-711

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'APSUB «Opérations d'investissement Enseignement Supérieur» de 3 073 000 € votée pour 2012 un montant de 1 700 000 € au titre du dossier 12ESHCPERI « financements des projets nouveaux hors CPER »

- d'attribuer, sur le chapitre 902 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'investissement, 36 000 € à la ville de Caen en 2012 pour les travaux d'accessibilité du site du pôle de formations de santé,

- d'autoriser le Président à signer

- avec la Communauté Urbaine de Cherbourg, l'avenant n°1 à la convention du 10 novembre 2011 relative à l'extension du Hall technologique (CPER 2007-2013), joint en annexe 1,
- avec l'Université du Havre, l'avenant n°1 à la convention du 10 novembre 2011 relative à la participation régionale à la mise en place du Réseau Universitaire Numérique Normand (RUNN), joint en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-712

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Financement étudiants et établissements formations sanitaires et sociales » de 25 092 520,00 € votée pour 2012, un montant global de 4 000 € au titre du dossier 12ESECOLEF « Dotations de fonctionnement écoles sanitaires et sociales »,

- d'affecter sur l'AESUB « Financement étudiants et établissements formations sanitaires et sociales » de 25 092 520,00 € votée pour 2012, un montant global de 4 000 € au titre du dossier 12ESGRATUF « Gratuité des études »,

- de modifier l'annexe 1 à la délibération n° 12-493 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012, afin de réajuster le montant du second acompte de 18 écoles, conformément à l'annexe 1 et 2 ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget 2012 de la Région, les versements complémentaires de :

- 50 000 € au Centre Psychothérapeutique de l'Orne, au titre des indemnités de stage et frais de déplacement des étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes,
- 3 822 € aux instituts de formation des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers, au titre de la gratuité dans le tableau joint en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président :

- à émettre les titres de recettes à l'encontre des établissements listés dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant 6 696 €,
- à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-713

sur les bâtiments régionaux

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP, Maîtrise d'Ouvrage, « Bâtiments Lycées » de 22 900 000 € votée pour 2012 et modifiée en Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

- une dotation complémentaire de 4 200 € au lycée «La Roquelle » à Coutances, pour prolonger la location de classes mobiles jusqu'en février 2013 durant les travaux de rénovation de façades et de locaux dans le bâtiment internat,

- une dotation complémentaire de 7 488,16 € au lycée « Jean Monnet » à Mortagne-au-Perche, pour prolonger la location de six classes mobiles jusqu'en mars 2013 durant les travaux de restructuration de locaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-714

**sur le jeunesse et les sports : éducation – apprentissage – formation professionnelle –
développement numérique du territoire**

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer à l'Association Nationale des CEMEA, un montant total de subventions de 115 000 € réparti dans 14 établissements dont la liste figure en annexe 1, dans le cadre de l'éducation aux usages numériques :

sur le chapitre 933 du budget de la Région

- 49 000 € au titre des dépenses de la politique jeunesse,

Sur le chapitre 932 du budget de la Région

- 46 000 € au titre des dépenses de la politique éducative,

Sur le chapitre 931 du budget de la Région

- 20 000 € au titre des dépenses de la politique apprentissage ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Nationale des CEMEA, la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-715

sur la jeunesse et les sports : aide aux équipements sportifs et de loisirs

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Equipements jeunesse et sports » de 6 500 000 € votée en 2012, un montant de 710 334 € au titre du dossier 12GEQUISPO « Aide aux équipements sportifs et de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux équipements sportifs et de loisirs, un montant total de subventions de 710 334 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le comptable public et le Maire ou le Président de la communauté de communes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-716

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « soutien aux événements sportifs » de 460 000 € votée pour 2012, un montant de 19 000 € au titre du dossier 12GEV « Aide à l'organisation d'événements sportifs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de l'« aide à l'organisation d'événements sportifs » un montant total de subventions de 19 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le « Cross International de Montilly », organisé par l'association Montilly Loisirs Evasion le 11 novembre 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-717

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Aide aux grands clubs régionaux » de 1 440 000 € votée en 2012, un montant de 30 500 € au titre du dossier 12GCLUREG « Aide grands clubs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région au titre de l'aide aux grands clubs régionaux, un montant total de subventions de 30 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe et décliné comme suit :

▪ Association Squash Coutançais	
Versement 2012 :	2 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	2 000 €
▪ Union Sportive Granville Football	
Versement 2012 :	10 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	10 000 €
▪ USO Mondeville Tennis	
Versement 2012 :	6 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	6 500 €
▪ Tennis Club Athlétique Lisieux	
Versement 2012 :	4 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	4 500 €
▪ Association Sportive d'Elle et Vire Canoë kayak (Condé sur Vire)	
Versement 2012 :	3 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	3 000 €
▪ Club Gymnique Cherbourgeois	
Versement 2012 :	2 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	2 000 €
▪ Américan Football Club de Caen	
Versement 2012 :	2 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	2 500 €

- d'autoriser le Président à modifier par avenant l'échéancier de versement fixé dans la convention passée avec les trois clubs ci-après :

▪ Club Laïque Colombellois Handball	
Versement 2012 :	18 000 €
Versement 2013 :	18 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	36 000 €
▪ Caen Tennis de Table	
Versement 2012 :	31 500 €
Versement 2013 :	31 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	63 000 €

Diffusée le :

▪ **Bayard Argentan Tennis de Table**

Versement 2012 :	52 500 €
Versement 2013 :	52 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 :	105 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-718

**sur la jeunesse et les sports : projet territorial Jeux Equestres Mondiaux 2014 –
compétitions équestres**

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion des sports équestres » de 580 000 € votée en 2012, un montant de 19 500 € au titre du dossier 12GPSE « Aide à l'organisation d'événements équestres » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de l'« aide à l'organisation d'événements équestres », une subvention de 19 500 € au Comité Régional d'Equitation de Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-719

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du Fonds Régional de la Vie Associative, un montant total de subventions de 25 000 € réparti comme suit :

- 3 000 € à l'Association ATD Quart Monde Basse-Normandie,
- 3 000 € à l'UST Basket Equeurdreville,
- 11 000 € à l'AS Cherbourg Basket,
- 5 000 € à Douvres Basket Cœur de Nacre,
- 3 000 € au Rugby Club de Flers du Pays du Bocage ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-720

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi – emplois tremplins

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, moins 7 abstentions (Joël BRUNEAU (pouvoir de François DIGARD), Anne-Marie COUSIN, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Jean-Louis VALENTIN),

• d'affecter sur l'AE « Aide à l'emploi » de 992 982 € votée pour 2012, pour « l'aide à l'emploi » un montant total de 172 000 € ventilé comme suit :

- 147 000 € sur le sous dossier 12JAEMT « Aide à l'emploi des Emplois tremplins »,
- 25 000 € sur le sous-dossier 12JPERENNE « Aide à l'accompagnement à la pérennisation des emplois tremplins » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 147 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins » conformément à l'annexe 1 jointe,
- 25 000 € au titre de l'aide à l'accompagnement à la pérennisation des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 2 jointe ;

• de déroger :

→ à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente,

→ de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16/12/2004, et modifié en Assemblée Plénière les 16/12/2005, 23/10/2006 et 24/09/2009, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe 1,

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-721

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 122 276 € votée en 2012, un montant de 25 650 € au titre du dossier 12FEDUCARF « Education artistique et culturelle » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 25 650 €, réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de la commune d'Orbec ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-722

sur la culture : accès aux équipements culturels pour les jeunes

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 15 122 276 € voée en 2012, un montant de 27 957 € au titre du dossier 12FEQUIJEF «Accès aux équipements culturels pour les jeunes» ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Accès aux équipements culturels pour les jeunes », un montant total de subvention de 27 957 € réparti conformément à l'annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-723

sur la culture : accès à la culture pour les publics empêchés

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 15 122 276 € voée en 2012, un montant de 14 960 € au titre du dossier 12FPUBLEMP « Accès à la culture pour les publics empêchés » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Accès à la culture pour les publics empêchés », un montant total de subvention de 14 960 €, réparti conformément à l'annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-724

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture – Relais culturels régionaux

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le nouveau règlement des «relais culturels régionaux », joint en annexe 1 ;

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 15 122 276 € votée en 2012, un montant de 310 019,40 € au titre du dossier 12FRESPARF «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture», un montant total de subvention de 310 019,40 €, dont 40 000 € d'avance à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers pour le relais culturel régional de Flers, les subventions figurant en annexe 4 ;

- de m'autoriser à signer :

- les Contrats d'Objectifs et de Moyens (2013-2015) avec les quatre relais culturels suivants :

- la Communauté de Communes du Pays de Falaise,
- la Communauté de Communes de Tessy sur Vire,
- le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers

et le cas échéant à apporter tous les compléments utiles, dans les limites du projet adopté par la Région et sous réserve de la contractualisation autour du projet entre la collectivité bénéficiaire et la structure d'appui, joints en annexe 2 ;

- les conventions financières annuelles, pour l'exercice 2013, de ces mêmes relais, joint en annexe 3 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-725 bis

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB Culture de 15 122 276 € votée en 2012:

- 177 862 € au titre du dossier 12FCREDIFF «Création et diffusion artistiques et culturelles» ;

- 9 000 € au titre du dossier 12FCREDIFF «Création et diffusion artistiques et culturelles», concernant les indemnités prévues en faveur des artistes non retenus dans le cadre du 1% artistique ;

- sur l'APSUB Culture de 2 460 000 € votée en 2012:

- 132 838,76 € au titre du dossier 12FCREDIFI «Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- 191 000 € au titre du dossier 12FCREDIFI «Création et diffusion artistiques et culturelles», concernant le marché dans le cadre du 1% artistique, figurant en annexe 2

- d'attribuer :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 177 862 €, au titre du programme «Création et diffusion artistiques et culturelles», les subventions figurant en annexe 1 ;

** sur le chapitre 903 du budget de la Région*

- 132 838,76 €, au titre du programme «Création et diffusion artistiques et culturelles», les subventions figurant en annexe 2 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- proposition du service technique de contrôle,

- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président :

- à signer l'avenant modificatif n°2 à la convention triennale d'objectifs artistiques et culturels, signée le 15 juillet 2008, conclue à l'origine pour la période 2008/2010 et son avenant n°1 signé le 30 juin 2011, entre l'Etat, la Région Basse-Normandie, le Département du Calvados, la Ville de Caen et l'Association ArtsAttack ! concernant sa prorogation au 31 décembre 2012 ;

- à faire procéder aux paiements des indemnités prévues dans le cadre du 1% artistique dont la liste figure ci-après. Les sommes seront prélevées sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme «Création et diffusion artistiques et culturelles» ;

Diffusée le :

Lycée	Travaux	Montant du 1% artistique	Indemnités	Artistes non retenus
Lycée de l'hôtellerie-restauration, de la boulangerie et de la pâtisserie (Ifs)	Construction du lycée	200 000 €	1 500 €	Marianne HOMIRIDIS
			1 500 €	Julien AMOUROUX (dit Le Gentil Garçon) Projet artistique commun
			1 500 €	Bertrand SAUGIER
			1 500 €	Cécile DUPAQUIER
			3 000 €	MOON PIL SHIM

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-726

sur la culture : coopération entre les deux régions normandes

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 15 122 276 € voée en 2012, un montant de 1 000 000 € au titre du dossier 12FCOPBHNF « Coopération entre les deux Régions normandes » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Coopération entre les deux Régions normandes », un montant total de subvention de 1 000 000 € à l'Association Normandie Impressionniste pour la réalisation du festival « Normandie Impressionniste », sachant que ce soutien sera majoritairement dédié au financement des projets qui se dérouleront en Basse-Normandie ou organisés par des acteurs bas-normands ;

- de m'autoriser à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-727

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB Culture de 15 122 276 € votée en 2012 un montant de 2 500 € au titre du dossier 12FANIMTER «Animation des territoires» ;
- d'affecter sur l'AESUB Culture de 15 122 276 € voée en 2012, un montant de 66 300 € au titre du dossier 12FANIMTER «Animation des territoires» ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Animation des territoires», une subvention 66 300 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de modifier la délibération n° 12-273 de la Commission Permanente du 25 mai 2012, afin d'annuler la subvention de 2 500 € accordée à la Maison des Jeunes et de la Culture Caen Guérinière, pour la réalisation de rencontres théâtrales amateurs ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association Muzic Azimut ;
- de m'autoriser à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-728

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 15 122 276 € voée en 2012, un montant de 8 560 € au titre du dossier 12FRAYREGF «Contribution au rayonnement de la Région» ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Contribution au rayonnement de la Région», une subvention de 8 560 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de m'autoriser à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-729

sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel : valorisation et sauvegarde du patrimoine culturel – ville de l'Aigle

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Inventaire du Patrimoine Culturel » de 1 105 500 € votée pour 2012, un montant de 4 375 € au titre du dossier 12YEINVPER « Inventaire architecture Parc du Perche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 € à la Ville de l'Aigle, pour la réalisation de la publication du manuscrit de Romain Darchy ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-730

sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel : valorisation et sauvegarde du patrimoine culturel – ville de Falaise

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP 5YEIPM de type SUB « Acquisition Inventaire et Patrimoine Culturel » de 3 612 376 € votée pour 2012, un montant de 90 000 € au titre du dossier 12YEVALPAT « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 90 000 € à la Ville de Falaise, pour le renouvellement du dispositif muséographique à l'intérieur des donjons du château de Guillaume le Conquérant ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-731

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 13 660 € réparti comme suit :

- 3 000 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie, au titre des Bourses Closer pour le Projet « Heathland Restoration for Vulnerable Species »,

- 10 660 € à divers bénéficiaires au titre de la mobilité, conformément aux tableaux joints en annexe 1 ;

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels des billets d'avion aller/retour, soit 1 822,42 €, des deux chercheurs suivants, qui ont fait partie de la mission de recherche au Japon, portant sur l'analyse des conséquences sociales de Fukushima du 9 au 16 septembre 2012, conformément à l'annexe 2,

- la prise en charge aux frais réels des dépenses d'hébergement des intervenants suivants, à la journée sur les fonds européens le 9 novembre 2012, conformément à la liste jointe en annexe 3 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de prise en charge des 2 chercheurs qui ont fait partie d'une mission au Japon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-732

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien aux activités de diffusion et de transfert de technologie en 2012

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 5 252 601 € votée pour 2012, un montant global de 100 000 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Dynamiser outils transfert technologies » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 100 000 € à CORRODYS, pour soutenir les activités de diffusion et de transfert de technologie en 2012 ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-733

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – transfert à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie des subventions accordées aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Calvados et de l'Orne pour l'année 2010

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier :

- la délibération n° 11-250 de la Commission Permanente du 22 avril 2011, en transférant la subvention FEDER de 98 000 € initialement accordée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados, pour l'accompagnement de créateurs d'entreprises en 2010, à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie,

- la délibération n° 11-252 de la Commission Permanente du 22 avril 2011, en transférant la subvention FEDER de 86 000 € initialement accordée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Orne, pour l'accompagnement à la création d'entreprises en 2010, à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-734

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine – parcours d’interprétation « D’eau usée en eau de source »

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 12 016 199 € votée pour 2012, un montant global de 36 600 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Soutien programme développement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 36 600 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour l'aménagement d'un parcours d'interprétation « D'eau usée en eau de source » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-735

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Office de Tourisme du Pays d’Alençon – Mobiliser, animer et soutenir un réseau d’acteurs autour d’un projet de tourisme durable et solidaire – 2011/2012

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 5 252 601 € votée pour 2012, un montant global de 41 485,83 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 41 485,83 € à l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon, pour la mise en œuvre de son projet de tourisme durable et solidaire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-736

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association de Promotion du Pays Saint-Lois (APPSL) – Stratégie d'appui à de nouvelles initiatives économiques - 2012

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 5 252 601 € votée pour 2012, un montant global de 6 631 € au titre du dossier 12YAÆDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 6 631 € à l'Association de Promotion du Pays Saint-Lois (APPSL), pour soutenir sa stratégie d'appui à de nouvelles initiatives économiques ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-737

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association du Pays d’Auge Expansion – développement des filières économiques locales sur le territoire du Pays d’Auge - 2012

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 5 252 601 € votée pour 2012, un montant global de 67 666 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 67 666 € à l'Association du Pays d'Auge Expansion, pour soutenir le développement des filières économiques locales sur son territoire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-738

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Groupement Régional des Associations de Protection de l’Environnement de Basse-Normandie (GRAPE) – Espace Info Energie 2008-2009 – modification du budget

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• de réajuster le plan de financement de l'opération Espace Info Energie 2008-2009 du Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse-Normandie (GRAPE) comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Dépenses de personnel	143 527,88	FEDER	85 982,25	42,43 %
Dépenses de fonctionnement	35 734,33	Région DADD	53 915,50	26,61 %
Frais généraux	23 365,77	ADEME	53 915,50	26,61 %
		CG 50	6 814,73	3,36 %
		DIREN	2 000,00	0,99 %
TOTAL	202 627,98		202 627,98	100,00%

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-739

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Société Eddal EcoManche – installation de 11 chaudières bois par voie de Contrat de Partenariat Public-Privé avec le Département de la Manche

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 12 016 199 € votée pour 2012, un montant global de 314 302,26 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 314 302,26 € à la Société Eddal EcoManche, pour son projet d'installation de 11 chaudières bois par voie de Contrat de Partenariat Public-Privé avec le Département de la Manche ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-740

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Régionale Biomasse Normandie – animation du volet bois 2011 – modification des ressources

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de réajuster le plan de financement de l'opération Animation du volet bois 2011 de l'Association Régionale Biomasse Normandie comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Dépenses de personnel	150 563,09	FEDER	45 366,95	27,28 %
Dépenses de fonctionnement	5 321,96	ADEME	87 678,78	52,72 %
Frais généraux	10 422,69	Autofinancement	33 262,01	20,00 %
TOTAL	166 307,74		166 307,74	100,00 %

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-741

sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007/2013 – Association Pays d’Ouche Développement – élaboration et mise en œuvre d’une stratégie de développement pour le Pays d’Ouche, basée sur le maintien des actifs sur le territoire - 2012

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser l'Association Pays d'Ouche Développement, la somme de 21 241 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-742

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – avenants aux conventions FEADER axe 3, mesure 341 B2 -
régularisation**

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• de modifier :

- la délibération n° 10-26 de la Commission Permanente du 5 février 2010, en ramenant à 8 720 € la subvention de 10 429,10 € initialement attribuée au Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche Ornaïs, en raison d'une assiette de dépenses qui doit être établie sur une base HT et non TTC,

- la délibération n° 08-855 de la Commission Permanente du 21 novembre 2008, en ramenant à 22 189,11 € la subvention de 29 319,6 € initialement attribuée à l'Association du Pays du Bessin au Virois, en raison, d'une part, d'une assiette de dépenses qui doit être établie sur une base HT et non TTC et d'autre part, de la modification de la nature de certaines dépenses ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche Ornaïs, l'avenant à la convention joint en annexe,

- avec l'Association du Pays du Bessin au Virois, l'avenant à la convention joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-743

sur les coopérations internationales et les mobilités

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Coopération Décentralisée » de 1 074 205 € votée en 2012, un montant de 6 000 € au titre du dossier 12YDMADA-F – Coop Déc – Madagascar ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 6 000 € au Lycée Pierre Simon de Laplace, pour un échange avec le Lycée Professionnel de Tamatave pour l'appui à l'inventaire du patrimoine local – Partenariat de formation dans le domaine du BTP, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association TRANS-MAD, l'avenant à la convention 2011-CD-183 précisant les dates exactes de l'opération ainsi que les nouvelles modalités de versement du solde, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-744

sur l'agriculture : installation et transmission agricole - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB de 327 000 €, votée en 2012, un montant global de 10 495 € au titre du dossier « 12DAEINSTF Installation et transmission AE », pour le contrat de transmission AE ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2012 de la Région :

- un montant de 270 000 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), pour la prise en charge des dossiers de contrat de parrainage 2011-2012 de la Région ;
- aux propriétaires et exploitants agricoles figurant sur la liste présentée en annexe n° 4, les subventions forfaitaires mentionnées, au titre de l'aide à la location des terres (cette aide étant versée sur présentation du bail signé par le jeune locataire) et de l'aide de minimis exploitant agricole ;

- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 6 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes n° 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 8 342 heures et un montant indicatif de 40 783,05 € ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe n° 4 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le contrat de transmission avec les bénéficiaires dont la liste est présentée en annexe n° 3 jointe ;
- l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-50 avec l'Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ARDEAR) de Basse-Normandie adoptée par délibération n° 11-366 de la Commission Permanente du 1^{er} juin 2011, joint en annexe n° 5 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-745

**sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Réduction des charges et autonomie » de 227 000 €, votée en 2012, un montant de 5 170,40 €, au titre du dossier «12DAECHARG Réduction charges et autonomie AE» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2012 de la Région, des subventions pour un montant global de 5 170,40 €, aux différents bénéficiaires de la mesure « Chèque Conseil agricole » figurant dans la liste détaillée, jointe en annexe n° 1. Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 € et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-746

sur l'agriculture : filières végétales - investissement

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPEP « Compétitivité de la filière bois » de 170 000 €, votée en 2008, un montant de 21 500 €, au titre du dossier « CP5D4410SI Compétitivité filière bois AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région :

- une aide de 21 500 € à l'entreprise Kamber CEVIK, soit 10 % d'une dépense subventionnable fixée à 215 000 €, pour l'acquisition d'un porteur forestier ;

- à divers bénéficiaires au titre de l'aide au reboisement des peuplements forestiers pauvres (résultat du 2^{ème} appel à projets 2012), les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 14 302,20 €, dans le cadre de l'enveloppe de 150 000 € accordée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), pour la prise en charge des dossiers de reboisement de peuplements forestiers pauvres en 2012 ;

- à divers bénéficiaires au titre du Plan Végétal Environnement 2012 (résultat du 2^{ème} appel à projets 2012), les aides figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 17 867,55 €, dans le cadre de l'enveloppe de 135 000 € précédemment accordée à l'Agence de Services et de Paiement, pour la prise en charge des dossiers du Plan Végétal pour l'Environnement 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2011-AGRI-191, dossier n°12P04265, avec Monsieur Kamber CEVIK, présentée en annexe n° 3 jointe ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-747

sur l'agriculture : filières animales - investissement

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant global de 1 541,08 € au titre du dossier «CP5D4220SI appui aux filières AP», pour l'élevage bovin-ovin AP ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2012 de la Région, les subventions suivantes :

- Filière ovine : 1 541,08 € à un bénéficiaire pour le dossier d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filière ovine conformément au montant d'aide individuelle présenté dans le tableau en annexe 2 ;

- à divers bénéficiaires, les 40 aides figurant dans le tableau joint en annexe n° 1, pour un montant total de 157 059,23 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 960 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) au titre de l'année 2012 ;

- d'annuler la subvention au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) de 2 100 € attribuée à l'EARL Housin par la délibération n° 12-539 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- l'aide est accordée sur la base du pourcentage et du montant subventionnable conformément au tableau joint en annexe n° 2 ;

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-748

sur l'agriculture : filière équine CPER ET HCPER – développement économique

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Filière équine hors CPER » de 605 000 €, votée en 2012, un montant global de 14 000 € au titre du dossier «12DAECHEVF Filière équine AE », pour le « Soutien aux structures animation AE » ;
- sur l'AP « Filière équine» de 1 155 000 €, votée en 2012, un montant de 431 258,94 € au titre du dossier « 12DAPCHEVI » ;

• d'attribuer :

→ *sur le chapitre 939 du budget de la Région :*

- une subvention de 14 000 € au Comité Régional d'Équitation de Normandie sur la base d'une dépense éligible de 36 410 € TTC;

→ *sur le chapitre 909 du budget de la Région :*

- aux divers bénéficiaires, pour un montant global de 311 258,94 €, les subventions figurant dans le tableau joint en annexe n° 2, sur la base des taux et dépenses prévisionnelles éligibles indiqués dans ce tableau ;
- une subvention de 120 000 € au Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Élevage (CPE) de Saint-Lô pour la rénovation de la carrière extérieure et le transfert du sol ancien dans le manège de l'ancien centre équestre « La Gourmette », sur la base d'une dépense éligible de 200 000 € HT, conformément à la convention avec le Syndicat mixte du CPE de Saint-Lô jointe en annexe n° 4 ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes aux bénéficiaires :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations ;
- ces acomptes, ainsi que le solde seront versés sur présentation des factures accompagnées de la preuve de leur paiement, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

• de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour le dossier du Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Élevage de Saint-Lô,

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention avec le Comité Régional d'Equitation de Normandie, jointe en annexe n° 1 ;
 - les conventions avec les 18 bénéficiaires listés en annexe n° 2, selon le modèle type joint en annexe n° 3 ;
 - la convention avec le Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô jointe en annexe n° 4 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-749

sur l'agriculture : filière équine – Recherche

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière équine hors CPER » de 605 000 €, votée en 2012, un montant global de 20 000 € au titre du dossier «12DAECHEVF Filière équine AE », pour « innovation et recherche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 20 000 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort pour la réalisation du projet Hippocart, sur la base d'une dépense éligible de 42 213 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2012-AGRI-192, dossier n° 12P04469 avec l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, jointe en annexe n° 1 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-750

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – Fonctionnement : politique de qualité HCPER 2012 et manifestations et animations locales de terroir

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Soutien aux manifestations et animations agricoles locales de terroir » de 65 000 €, votée en 2012, un montant de 1 772 € au titre du dossier 12DAETERRO « Soutien aux manifestations et animations agricoles locales de terroir AE » ;
- sur l'AESUB « Qualité hors CPER » de 440 000 € votée en 2012, un montant global de 67 833,00 €, au titre du dossier « 12DAEQUAVF -Qualité AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- une subvention forfaitaire de 1 772 € à IRQUA Normandie, pour l'action de promotion des produits cidricoles normands lors de la foire de Caen 2012, sur la base d'une dépense éligible fixée à 2 260 € TTC ;
- un montant de 25 833,00 € à l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) du Pays Domfrontais, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible retenue de 30 753,81 € TTC, pour son programme d'actions 2012- 2013 ;
- un montant de 42 000,00 € à l'Organisme de Sélection (OS) de la race normande, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible retenue de 74 900,00 € HT pour la présence de la filière au SIA 2013 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

→ pour l'IRQUA Normandie :

- la subvention sera versée sur présentation d'un bilan technique et financier de l'action ;

→ pour l'ODG Pays du Domfrontais et l'OS de la race normande :

- une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire ;
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, accompagné des éléments complémentaires mentionnés dans la convention jointe en annexe n° 1 ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata.

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour ces dossiers ;

- d'approuver le lancement du premier appel à projets 2013 pour le « Soutien aux manifestations et aux animations agricoles locales de terroir », joint en annexe n° 3 ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer :
- les conventions n° 2012-AGR-195, dossier n° 12P04620 et n° 2012-AGR-196, dossier n° 12P04627, présentées respectivement en annexes n° 1 et n° 2 jointes ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-751

**sur l'agriculture : actions partenariales et novatrices au service des professionnels –
Fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 2 à la convention 2011-AGRI-87, joint en annexe n° 1 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-752

sur les ressources marines : filière pêche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Filière Pêche Hors CPER de 235 000 € votée en 2012, un montant global de 7 400 € au titre du dossier «12PECHEF Filière Pêche HCPER AE » au titre du dossier « Soutien à la filière AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 7 400 € à l'Institut Maritime de Prévention pour la réalisation d'un travail de vulgarisation sur les systèmes de balises sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 7 400 € TTC au titre du soutien à la filière ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Institut Maritime de Prévention, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-753

sur les ressources marines : filière pêche - investissement

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APSUB Filière pêche HCPER de 90 000 € votée au budget 2012, un montant de **2 625,00 €** au titre du dossier «12PECHEI-Filière pêche HCPER AP» ;

- d'annuler la subvention « Installation jeunes pêcheurs » attribuant un montant de **2 625,00 €** à Monsieur Eric BOISANFRAY, par délibération n° 12-655 de la Commission Permanente du 26 octobre 2012 ;

- de modifier la délibération n° 12-655 de la Commission Permanente du 26 octobre 2012 concernant l'affectation de **75 864,18 €** sur l'APSUB Filière pêche HCPER de 90 000 € votée au budget 2012, au titre du dossier «12PECHEI-Filière pêche HCPER AP», comme suit :

- *d'affecter sur l'APSUB Filière pêche HCPER de 90 000 € votée au budget 2012, un montant global de **44 785,12 €** au titre du dossier «12PECHEI-Filière pêche HCPER AP», ventilé comme suit :*

- *44 785,12 € pour les actions en faveur de la flottille de pêche ;*

- *d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2012 de la Région, les subventions suivantes :*

- *21 400 € à l'Institut Maritime de Prévention, pour le projet d'équipement en VFI des élèves du lycée maritime et d'équiper le bateau école "Ma Normandie" en dispositif individuel de localisation, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 21 400 € TTC au titre des actions en faveur de la flottille de pêche ;*

- *4 474,10 € à la Coopérative d'Armement des Pêcheurs Artisans de la Manche pour l'équipement en gilets VFI des marins pêcheurs de la CAPAM sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 4 474,10 € TTC au titre des actions en faveur de la flottille de pêche ;*

- *18 911,02 € aux cinq bénéficiaires au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération du 11 juillet 2008 sous le n° 08-625, les subventions indiquées dans l'annexe 1 au présent rapport ;*

- *d'affecter sur l'APCPER Filière Pêche CPER de 698 000 €, votée en 2008, un montant global de 28 454,06 € au titre du dossier «CP5P4510SI-Filière pêche CPER AP», ventilé comme suit :*

- *28 454,06 € pour les actions en faveur de la flottille de pêche*

- *d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2012 de la Région, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération du 11 juillet 2008 sous le n° 08-625, les subventions indiquées dans l'annexe 2 au présent rapport, aux 6 bénéficiaires au titre des investissements à bord des navires de pêche ;*

- d'approuver le document joint en annexe 3 correspondant à l'appel à projets « Aide au développement des ports de pêche et des halles à marée », au titre de 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2010-P-23 avec la société Navire Innovation, présenté en annexe 4 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-754

sur les ressources marines : filière cultures marines - investissement

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Filière cultures marines Hors CPER de 500 000 €, votée en 2012, un montant global de 45 000 € au titre du dossier «12PCULMI-Filière Cultures Marines HCPER AP pour « les projets pilotes en conchyliculture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2012, une subvention de 45 000 € au Syndicat Mixte pour l'Equipement du Littoral (SMEL) pour la mise en œuvre du projet de création d'un site pilote sur l'estran bas-normand pour évaluer la faisabilité technico-économique de la culture de macroalgues, sur la base d'une dépense subventionnable prévisionnelle éligible de 90 000 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- la mise en paiement de la somme due au titre de la présente convention sera effectuée par un ou plusieurs versements successifs au titre du paiement d'acomptes, le cas échéant, et du solde, sur présentation :

- d'un imprimé de demande de versement (en deux exemplaires),
- un état récapitulatif des dépenses qui devra reprendre poste par poste et facture par facture l'ensemble des dépenses réalisées. La date des factures et des paiements correspondants devra être clairement indiquée,
- d'une copie des factures certifiées acquittées par les fournisseurs : (ceux-ci devront préciser la date de règlement et le mode de paiement utilisé, et apposer leur cachet et leur signature à côté de la mention « facture certifiée acquittée »),

- si les factures présentées ne sont pas certifiées acquittées par le fournisseur, l'état récapitulatif des dépenses doit être certifié par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable du bénéficiaire. Si le bénéficiaire n'est doté ni d'un commissaire aux comptes, ni d'un expert comptable, les factures présentées non acquittées doivent être accompagnées d'une copie du relevé bancaire ou postal correspondant au paiement de cette facture,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Mixte pour l'Equipement du Littoral (SMEL), la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-755

sur les ressources marines : études et recherche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme Corinne FÉRET,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Etudes et Recherche HCPER de 515 000 €, votée en 2012, un montant global de 7 100 € au titre du dossier « 12PETURECH – Etudes et recherche HCPER AE », ventilé comme suit :

- 7 100 € au titre du dossier « Projets de Recherche AE »

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 7 100 € à INTECHMER (CNAM), pour la mise en œuvre du programme MECAQUA, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 20 940 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement figurant dans la convention jointe en annexe 1 - article 4 « modalités de versement de la subvention » ;

- de modifier la délibération de la Commission Permanente n° 12-317 du 25 mai 2012 comme suit :

- de ramener le montant de la base de dépense prévisionnelle éligible de 68 371 € TTC à **56 081,01 € TTC** pour la réalisation du programme « Evaluation des performances d'un peptide antibactérien breveté pour le développement d'applications en aquaculture marine » par l'Université de Caen, le montant de la subvention voté de 13 000 € restant inchangé ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec INTECHMER (CNAM) la convention jointe en annexe 1

- avec l'Université de Caen et le SMEL, les avenants des conventions 2012-PCM-23 et 2011-P-33 joints en annexes 2 et 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-756

sur la formation tout au long de la vie : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – Evolution de la carte des formations professionnelles initiales, rentrée 2012

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver, au titre de la carte des formations 2012-2013, les dérogations suivantes :

1. *Ouvertures de groupe à titre dérogatoire :*

filères	CFA	Formation	Dérogation rentrée 2012 accordée
Métiers de bouche	CIFAC	CAP Pâtissier	+ 1 groupe Soit (5 x 14)

2. *Augmentation des capacités d'accueil à titre dérogatoire*

Filières	CFA	Formation	Dérogation rentrée 2012 accordée
Equine	AFASEC Graignes	BAC PRO Conduite et gestion de l'entreprise hippique	+ 14 places en 1ere et Term Pro Soit (1 x 38)
	MFR Vimoutiers	BAC PRO Conduite et gestion de l'entreprise hippique	+ 3 places sur la 1ere Pro Soit (1 x 17)
Industrie	CFA EN 50	BTS CRCI	+ 2 places en 2^{ème} année Soit (1 x 14)
	CFA EPLEFPA St Lô There	Licence Pro GBPA	+ 1 place Soit (1 x 9)
	CFA St Lô There	Licence Pro MQSE	+ 2 places Soit (1 x 10)
	CFAI 14-50	BTS C.R.C.I.	+ 10 places Soit (1 x 26)
	CFAI 14-50	BTS Electrotechnique	+ 12 places (6 places / groupe) Soit (2 x 30)
	CFAI 61	BTS Maintenance industrielle	+ 10 places Soit (1 x 16)
Commerce - distribution	CFA EPLEFPA de Vire	BTS Technico-commercial	+ 8 places Soit (1 x 24)
Aménagement	MFR Pointel	CS Taille et soin des arbres	+ 5 places (1 x 25)
	MFR Pointel	BPA Travaux forestiers	+ 4 places Soit (1 x 9)

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-757

sur la formation tout au long de la vie : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 871 000 € votée pour 2012, sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, un total de 2 700,00 €, réparti ainsi :
 - 1 400,00 € sur le dossier 12JPAIO pour le financement de l'AIO ;
 - 1 300,00 € sur le dossier 12JPVAE pour le financement de la VAE ;

- d'attribuer :
 - au titre du programme Accueil Information Orientation :
 - 1 400,00 € à Normandie Equitable

 - Au titre de la VAE, conformément à l'annexe 1
 - 650,00 € au CFPAA de vire
 - 650,00 € au GIP FCIP

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention de partenariat avec la Région Auvergne pour les prestations d'hébergement et de restauration des délégations régionales dans le cadre des finales nationales des 42^{ème} Olympiades des Métiers en Auvergne, jointe en annexe 2 ; la composition de la délégation bas-normande étant jointe en annexe 3 ;

 - la convention de partenariat pour l'utilisation de « cvdufutur » entre la Région Picardie, la Région Provence-Alpes-Côte d'azur et le GIP FIPAN, jointe en annexe 4,

 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-758

sur la formation tout au long de la vie : Apprentissage

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de type AESUB d'un montant de 36 051 800 € votée pour 2012 au titre du fonctionnement des CFA, sur le chapitre 931 un total de 109 247,82 €, réparti ainsi :
 - 16 592,82 € sur le dossier 12JAIDEAPP « aide aux apprentis », sur le sous-dossier 12JFSACOM « Fonds Social Apprentis COM »,
 - 66 363 € sur le dossier 12JBCFA « Aide au fonctionnement des CFA » réparti ainsi :
 - 20 000 € sur le sous-dossier 12JBCFAHC « aide au fonctionnement des CFA HORS COM»,
 - 46 363 € sur le sous-dossier 12JBCFACOM « aide au fonctionnement des CFA COM»,
 - 26 292 € sur le dossier 12JCFAPEDA « CFA – Aide pédagogique » réparti ainsi :
 - 25 152 € sur le sous-dossier 12JPUBD « Accompagnement public en difficulté » au titre du COM,
 - 1 140 € sur le sous-dossier 12JEDUCCIT « Education à la citoyenneté et questions de société ».

- d'attribuer :
 - 16 592,82 €, au titre du Fonds social apprentis, conformément à l'annexe 1 ;
 - 20 000 € à l'EPLEFPA d'Alençon – Sées pour le CFA de Sées ;
 - 46 363 € à la chambre de métiers et de l'artisanat de région – section du Calvados pour le CIFAC ;
 - 25 152 € pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés, au titre de « l'Accompagnement public en difficulté » :
 - 21 930 € à l'association de gestion du 3 IFA,
 - 750 € à l'association Coallia de Cherbourg,
 - 2 472 € à l'EPLEFPA Le Robillard,
 - 1 140 € pour le financement de l'Appel à projet Régional des CFA, conformément à l'annexe 2, au titre de « l'Education à la citoyenneté et aux questions de société »

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-759

sur la formation tout au long de la vie : Investissements

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation de programme de 8 700 000 € votée pour 2012, au titre de l'aide à l'investissement dans les CFA, sur le chapitre 901 un total de 30 019,66 € sur le dossier 12JINVT « Investissement pédagogique » réparti ainsi :
 - ✓ 30 019,66 € sur le sous-dossier 12JINVBTP « investissements pédagogiques CFA Bâtiment Travaux Publics » ;
- d'attribuer conformément à l'annexe jointe, le montant suivant :
 - ✓ 30 016,66 € à l'Association régionale BTP CFA BasseNormandie pour le BTP CFA Manche.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-760

sur la formation tout au long de la vie : animation territoriale

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AE MO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un dossier 12JFELANS « Espaces locaux d'activités novatrices » d'un montant total de 257 253,20 € ;

- d'attribuer :

→ *au titre des Elan's conformément à l'annexe 1 jointe :*

- 36 456 € au GRETA de Cherbourg et du Nord Cotentin
- 42 000 € à VIA FORMATION
- 51 744 € à ISF Normandie Maine
- 38 707,20 € au CFPPA Coutances
- 44 786 € à ENEFA
- 43 560 € à ISF Normandie Maine

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe N°2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- de modifier l'annexe 2 de la délibération n°12-547 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 afin de remplacer le code B par le code A, conformément à l'annexe 3, pour le financement de l'ELAN's « Les Energifolies de Carentan », subvention accordée auprès de l'organisme de formation GRETA des Estuaires ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-761

sur la formation tout au long de la vie : actions pré-qualifiantes et qualifiantes en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AESUB « Mobilité Internationale » de 30 000 € votée pour 2012, un dossier 12JBMOBI « Mobilité Internationale » d'un montant total de 5 800 € ;

- d'attribuer :

→ 5 800 €, au titre de la mobilité internationale, conformément à l'annexe 1 jointe :

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe N°2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- de modifier les termes de l'annexe 1 de la délibération n°12-548 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012, concernant l'agrément à la rémunération et/ou à la protection sociale des stagiaires au profit de l'ACTEA, par les termes de l'annexe 3 de la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-762

sur la formation tout au long de la vie : aides aux entreprises en difficultés relevant de la charte automobile

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AE CPER de 10 900 000 € votée dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, un montant de 16 975 € pour le programme « Accompagnement des mutations économiques » sur le dossier CP5J311ENT « Accompagner les entreprises – création / reprise »

- d'attribuer, au titre du programme "Accompagnement des mutations économiques" :

 - 16 975 € à LISI AUTOMOTIVE NOMEL

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-763

sur la formation tout au long de la vie : dépenses spécifiques Fonds Social Européen

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :
 - la révision du plan de financement de la subvention globale conformément à l'annexe 1 ;
 - les modifications intervenues sur quatre actions conformément à l'annexe 2 ;
- de programmer l'intervention du FSE à hauteur de :
 - 5 000 000 € de FSE sur le programme régional de formation qualifiante et préqualifiante (Chèque Formation et Qualif'), soit sur les actions de formation relevant du millésime 2012, conformément à l'annexe 3 :
 - marchés unitaires issus de l'appel public à concurrence Qualif' 2012,
 - bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Qualif' 2012,
 - bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Chèque Formation 2010.
 - 500 000 € de FSE sur le programme de Formation de Base 2012, soit sur les actions de formation relevant du millésime 2012, conformément à l'annexe 4 :
 - bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Programme de formation de base 2009.
 - 139 300 € de FSE pour le fonctionnement du Pôle FSE du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, avec un taux d'intervention de 70% pour un coût total estimé sur 3 ans à 199 000 €.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-764

sur la formation tout au long de la vie : une formation, un emploi

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AE MO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un dossier 12JFOREM « Une formation, un emploi » d'un montant total de 23 611,35 € ;
- d'attribuer, au titre du programme de formation « une formation – un emploi »
 - 23 611,35 €, conformément à l'annexe 1,
- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe N°2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-765

sur la formation tout au long de la vie : financements individuels de formation

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AE SUB de 5 800 000 € votée pour 2012 pour la formation professionnelle continue sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région un total de 16 260 €, sur le dossier 12JFINDIV « financements individuels de formation » conformément à l'annexe 1 ;

- d'attribuer au titre des financements individuels :

- un total de 16 260 € réparti conformément à l'annexe 1;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;

- de modifier l'annexe 2 de la délibération n°12-551 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 afin d'augmenter le nombre d'heures accordées pour la formation au « DUT génie thermique » 2^{ème} année, soit 855 heures au lieu de 780 heures, conformément à l'annexe 3 ;

- au titre de la rémunération des stagiaires, de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-766

sur la formation tout au long de la vie : marchés de formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AEMO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant de 1 000 000 € sur le sous-dossier 12JPRQPLURIA « Programme Qualifiant – actions annuelles », répartis conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013 à hauteur de 500 000 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-767

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins et des contrats aidés – formation des actifs et des salariés – aide au reclassement, aide aux entreprises

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée en 2012, un montant total de 79 418,87 € réparti ainsi :

→ pour le programme "*Formation des emplois tremplins et des contrats aidés*" :

- 1 452 € sur le sous dossier 12JAFCA « Formation des contrats aidés » ;
- 870,40 € sur le sous dossier 12JAETP « Formation des emplois tremplins » ;

→ pour le programme "*Aide au reclassement*" :

- 10 588 € sur le sous dossier 12JCTPCRP « Salariés en CTP CRP » ;

→ pour le programme "*Formation des actifs*" :

- 53 650,47 € sur le sous dossier 12JFSAL « Formation des salariés » ;
- 12 858 € sur le sous dossier 12JFCE « Formation des chefs d'entreprises » ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AESUB « Moderniser les outils » de 400 000 € votée en 2012, un montant total de 28 459 € au titre du sous dossier 12JINGFO « Moderniser les outils » ;

- d'attribuer :

→ au titre du programme "*Aide au reclassement*", un montant total de 10 588 € réparti conformément à l'annexe 3 :

• Dispositif des salariés licenciés	
AIFCC Entreprise	1 793 €
AIFCC Insertion	3 614 €
CESR City Pro	1 029 €
SEFC Normandie	138 €
CREPS de Poitiers	1 260 €
FIM Cherbourg	2 754 €

→ au titre du programme "*Formation des actifs*" :

- 53 650,47 € à Constructys
- 12 858,00 € au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie

→ au titre du programme "*Formation des contrats aidés et des emplois tremplins*" :

- un montant total de 2 322,40 € réparti conformément aux annexes 1 et 2

Diffusée le :

→ au titre du programme "*Moderniser les outils*"

- 28 459,00 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-768

sur le développement économique : aides directes aux entreprises

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 050 802 €, votée en 2012, les montants suivants :

. 72 000 € au titre du dossier 12CCREAENI « Soutien à la création d'entreprises »,

. 2 670 000 € au titre du dossier 12CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel » ;

• d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région les aides suivantes :

. 72 000 € en subvention pour 2 bénéficiaires au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

. 2 470 000 € en prêt à taux zéro pour 5 bénéficiaires au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

. 200 000 € en subvention au titre de de minimis à la SAS LAWN TENNIS MARKETING, pour la création d'un équipement touristique structurant, comprenant 15 courts de tennis, sur la base d'une assiette de dépenses de 455 000 € ;

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• de procéder à un versement au prorata pour la SAS Lawn Tennis, dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-769

sur le développement économique : aides directes aux entreprises

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur :

→ l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 050 802 €, votée en 2012, un montant de 3 000 000 € au titre du dossier 12CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel » ;

→ l'AESUB Soutien à l'investissement immatériel de 3 884 558 €, votée en 2012, les montants suivants :

. 6 705 € au titre du dossier 12CCREAENF « Soutien à la création d'entreprises »,

. 100 000 € au titre du dossier 12CINVINDF « Soutien à l'investissement immatériel industriel » ;

→ l'AESUB « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant suivant de 8 068,72 € au titre du dossier CP5C211000 « Intelligence Economique » ;

• d'attribuer sur :

** le chapitre 909 du budget de la Région une aide ventilée comme suit :*

. 2 000 000 € en subvention à OSEO Régions pour la dotation du "Fonds Régional de Garantie Basse-Normandie",

. 1 000 000 € en subvention à OSEO Régions avancés par la Région en vue d'un remboursement par le FEDER au titre de la sous-mesure 1.4.5 ;

** le chapitre 939 du budget de la Région les aides suivantes :*

. 6 705 € en subvention à l'Office Régional d'Information, de Formation et de Formalités pour les Professions Libérales (ORIFF-PL) dans le cadre de la réalisation de son programme 2012,

. 8 068,72 € en subvention à l'ANEA, pour le développement de son programme en Intelligence Economique ;

. 100 000 € en subvention à OSEO Régions pour la dotation du "Fonds d'Assurance des Fonds Régionaux" ;

• d'approuver :

- au titre du Fonds Régional de Garantie Basse-Normandie, l'octroi de la garantie sollicitée sur le prêt des entreprises (annexe 1) ;

- l'avenant à la convention cadre OSEO-REGION (annexe 2) et la convention financière FEDER (annexe 3) ;

Diffusée le :

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses à compter du 1er janvier 2012 de l'ORIFF-PL et de l'ANEA ;

- d'autoriser le Président :

- avec OSEO Régions, l'avenant n°1 à la convention relative au Fonds Régional de Garantie Basse-Normandie ainsi que la convention financière FEDER,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-770

sur l'économie sociale et solidaire

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

→ l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 1 200 000 €, votée en 2012 :

. 48 100 € pour «Soutien ressources COMM ESS F» au titre du dossier 12CHAMPESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE»,

. 3 495 € pour «Aide ESS au conseil F» au titre du dossier 12CENTRSOF «Aides aux entreprises sociales AE» ;

→ l'APSUB «Economie sociale et solidaire» de 405 000 €, votée en 2012 un montant de 8 375 € pour «Aide ESS investissement» au titre du dossier 12CENTRSOI «Aides aux entreprises sociales AP» ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 939 du budget de la Région

- 15 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) pour expérimenter avec la CRESS, sur la période scolaire 2012/2013, une action de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes de 16 à 18 ans,

- 15 000 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Basse- Normandie pour expérimenter avec l'ARDES, sur la période scolaire 2012/2013, une action de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes de 16 à 18 ans

* de procéder au versement de ces deux subventions selon les règles ci-après et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans les conventions de mise en application respectives :

° versement de la subvention à la notification, et demande de transmission d'un rapport d'activité (pour l'opération concernée) et d'un bilan financier d'opération au plus tard le 13 septembre 2013 ;

- 1 600 € à l'Association Normandie Equitable pour l'organisation de la manifestation « Qu'est ce qu'on mange demain ? » à Caen le 18 novembre 2012, dans le cadre du festival ALIMENTERRE,

* de procéder au versement de cette subvention selon les règles ci-après et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application respectives :

° versement de la subvention à la notification, et demande de transmission d'un rapport d'activité (pour l'opération concernée) et d'un bilan financier d'opération au plus tard le 15 février 2013 ;

- 16 500 € au maximum à « l'Association Chantier Eøle de Basse-Normandie » pour la réalisation par le Collectif « Emploi Solidaire en Normandie », en 2012/2013, de l'opération «vers une offre de service collective des SIAE bas-normandes, valorisée auprès des entreprises»

Diffusée le :

* de procéder au versement de cette subvention selon les règles ci-après et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application respectives :

° versement de 100 % de la part «phase 1» et de 70 % de la part «phase 2» de la subvention à la notification, sur présentation de la notification des autres subventions sollicitées, et versement du solde de la subvention sur transmission d'un rapport d'activité (pour l'opération concernée) et d'un bilan financier d'opération au plus tard le 28 mars 2014 ;

- 3 495 € au maximum à l'Association ACT'TERRE SOLDAIRE au titre de l'aide au conseil dans le cadre des «aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire» votées le 17 décembre 2010 :

sur le chapitre 909 du budget de la Région

- une subvention maximale de 8 375 € à l'Association RECY'BAZ'ART ET CIE, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre des «aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire» votées le 17 décembre 2010 ;

- de transférer la subvention maximale de 2 000 € initialement accordée par délibération n° 12-333 de la Commission Permanente du 25 mai 2012, à M. Bernard POTHIER au bénéfice de M. Thomas RIBES, nouveau chef de file du groupe porteur du projet accompagné par la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu Rural en Basse-Normandie (FRCIVAM) dans le cadre de l'appel à projets «ensemble, nos idées deviennent projets», au titre du financement des dépenses spécifiques dans le cadre des «aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire» votées le 17 décembre 2010 ;

- de procéder au paiement de cette subvention sur délibération selon les modalités suivantes :

- * un versement en une seule fois, à l'issue de la réalisation de l'opération, sur la base d'un récapitulatif :

- . des dépenses réalisées hors frais kilométriques, frais d'hébergement et de restauration, daté et signé par le représentant légal du groupe de porteurs ou de la structure,

- . des frais kilométriques, frais d'hébergement et de restauration, daté et signé par le représentant légal du groupe de porteurs ou de la structure ;

- de déroger à la règle selon laquelle :

- la structure doit être employeur au moment de l'obtention de l'aide pour l'Association RECY'BAZ'ART ET CIE ;

- l'aide au conseil est plafonnée à 50 % du montant des dépenses éligibles pour l'Association ACT'TERRE SOLDAIRE ;

- pour toutes les subventions maximales, de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

Diffusée le :

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-771

sur la recherche, l'innovation, pôles et filières : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 10 118 105 € votée en 2012 la somme de 160 000 € sur le dossier 12RPIOSEOF « soutien à la recherche privée » ;

- d'affecter sur l'AESUB « Fonds régional de recherche et d'innovation de 10 118 105 € votée en 2012 les montants suivants :

- 56 720 € au titre du dossier 12REURINTF « cofinancement de projets européens et collaborations internationales »,
- 40 000 € au titre du dossier 12RDIFUF « soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches »,
- 60 000 € au titre du dossier 12RPIOSEOF « soutien à la recherche privée »,
- 292 862 € au titre du dossier 12RPIPOLEF « soutien à la recherche collaborative privée et publique »,
- 97 298 € au titre du dossier 12RINCUBF « soutien à l'incubation et à la pré-incubation » ;

sur le chapitre 939 du budget de la Région

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 46 070 € à l'ENSICAEN pour le cofinancement de la chaire d'excellence «Zéolithes pour l'énergie et la chimie » (annexe 1) sous réserve de l'accord du FEDER,
- 9 700 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le montage du projet européen BRADIC,
- 950 € au CNRS pour le montage du projet européen MAC-SOO,
- 32 000 € à Relais d'activités pour la mise en œuvre en 2012-2013 des parcours culturels scientifiques,
- 8 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'organisation des colloques figurant (annexe 2),
- 10 000 € à la SAS France Elévateurs pour sa participation à un projet individuel d'innovation (annexe 3),
- 50 000 € à la SAS PEGWAYS pour sa participation à un projet individuel d'innovation (annexe 3),
- 119 332 € à la SAS BodyCap pour sa participation au projet E-TEMP (annexe 3),
- 173 530 € à la SARL PopsiCube pour sa participation au projet E-TEMP (annexe 3),
- 66 300 € à NORMANDIE INCUBATION pour les projets incubés (annexe 4, tableau a),
- 30 998 € à NORMANDIE INCUBATION pour les projets de l'annexe 4, tableau b au titre du programme EP2I ;

- d'annuler l'aide accordée, par délibération n° 12-221 de la Commission Permanente du 30 mars 2012, à OSEO d'un montant de 160 000 € au titre du financement du recrutement de nouveaux cadres ou de compétences techniques ;

- de modifier la délibération n° 12-556 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 pour prendre en compte le remplacement de Fatemeh Khodadaian par Hussein El Siblani,

Diffusée le :

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses :

- de l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet BRADIC au 1er juin 2012,
- du CNRS pour le projet MAC-SCOO au 1er septembre 2012,
- de Relais d'sciences pour la mise en œuvre des Parcours Culturels Scientifiques au 1er juillet 2012,
- des porteurs de projets d'innovation dont la date de début de programme est présentée en annexe 3 ;

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-772

sur la recherche : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APCPEP « Fonds de recherche et d'Innovation-Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 » de 13 344 269 € votée en 2008 et modifiée en 2010 et 2011 :

- * un montant de 100 528 € au titre du dossier CP5R1216SI – ADRIA,

- sur l'AECPEP « Fonds de recherche et d'Innovation-Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 » de 5 084 781 € votée en 2008 et modifiée en 2010 et 2011 :

- * un montant de 32 000 € au titre du dossier CP5R1221SF Projet STIC ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 909 du budget de la Région :

- 100 528 € à l'ADRIA Normandie pour le projet R25_p13 ADRIA ;

sur le chapitre 939 du budget de la Région :

- 32 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet R25_p6 STIC ;

- de modifier la délibération n° 12-222 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 pour remplacer les informations concernant le projet R25_p6 de l'annexe 2 de la dite délibération par les informations du projet R25_p6 figurant sur l'annexe jointe à la présente délibération ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de l'ADRIA Normandie au 1^{er} janvier 2012 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-773

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Réunie le vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter

- sur l'APSUB « Qualité dans le tourisme » de 2 951 000 € votée pour 2012, un montant de 24 904,57 € au titre du dossier « 12TFILIERI » « Développement des Filières Prioritaires » ventilé comme suit :

- . 13 769,57 € au titre de « Tourisme et Handicap »
- . 11 135 € au titre du « Tourisme autour du cheval»,

- sur l'AESUB « Qualité dans le tourisme » de 815 000 €, votée pour 2012, un montant global de 34 034,10 € au titre du dossier « 12TFILIERF » « Développement des Filières Prioritaires » ventilé comme suit :

- . 11 714,10 € au titre de « Mémoire et Parcours Historiques »,
- . 22 320,00 € titre de « véloroutes et voies vertes Services » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région*

- 13 769,57 € au titre de « Tourisme et Handicap » conformément à l'annexe 1,

- 11 135 € au Syndicat Mixte du Val de Vire, au titre du « Tourisme autour du cheval » pour l'aménagement et l'équipement d'un itinéraire équestre de Tessy-sur-Vire à Saint-Lô, sur la base d'une dépense éligible de 37 117 € HT ;

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région*

- 3 000 € à l'Association Abbayes Normandes, RouteHistorique, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012, en complément de la subvention de 30 000 € votée le 30 mars 2012,

- 8 714,10 € à l'Office de Tourisme de Caen, en complément de la subvention de 21 285,90 € votée le 25 mai 2012

- à Manche Tourisme pour la mise en œuvre de l'itinéraire Véloscénie Paris/Le Mont-St-Michel :

- . 8 550 € de subvention forfaitaire au titre de l'année 2012,
- . 7 440 € de subvention forfaitaire au titre de l'année 2013,
- . 6 330 € de subvention forfaitaire au titre de l'année 2014 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1er octobre 2012, pour la SCI La Grande Maison à Boissy-Maugis ;

Diffusée le :

- de prévoir les modalités de versements suivantes :

** pour les dossiers d'investissement*

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

** pour le projet en faveur de Manche Tourisme*

- fin 2012, versement au titre de 2012 et 2013, et début 2014 au titre de 2014 ;

- de modifier :

- la délibération n°12-190 de la Commission Permanente du 30 mars 2012, afin de ramener la dépense subventionnable du programme d'actions 2012, du Comité de Liaison InterConsulaire de Normandie en faveur du Tourisme de Découverte d'Entreprise de 129 700 € à 122 000 €, tout en maintenant le montant de la subvention initiale,

- la délibération n°12-303 de la Commission Permanente du 25 mai 2012, afin de modifier les modalités de versement du prêt à taux zéro pour la SCI Les Amuseurs, de la façon suivante :

- . 50 % à la signature de la convention,
- . 50 % sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30 % des dépenses prévues.

- la délibération n°12-302 de la Commission Permanente du 25 mai 2012, afin de porter le montant de la dépense subventionnable pour l'Office de Tourisme de Caen pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012 de 70 953 € à 102 461 €,

- la délibération n°11-472 de la Commission Permanente du 24 juin 2011, en prenant acte de la nouvelle dénomination sociale de l'ASL de Mondeville, désormais dénommée le TRIP NORMAND, cette association ayant bénéficié d'une subvention maximale de 11 146,52 € pour la mise en accessibilité du camping Les Peupliers ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER